



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 29 novembre 2010***  
**D - 20100672**

***Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**(sauf de 17h10 à 18h15)**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Logements locatifs aidés. Opération en acquisition.  
Amélioration d'un maison sise 195-197 rue de Pessac réalisée  
par l'Association Centre d'Orientation Sociale (Foyer Claude  
Quancard). Surcharge foncière. Demande de subvention.  
Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans son troisième Projet Social, approuvé le 25 janvier 2010 par délibération du Conseil municipal, la Ville de Bordeaux a voté le principe de développer de nouvelles places d'accueil en maison-relais (Action 52-a). Parmi les projets identifiés figure celui du Centre d'Orientation Sociale (COS), pour la création d'une maison-relais de 15 places au 195-197 rue de Pessac à Bordeaux.

A l'instar des maisons-relais « Martin Videau » et « Sichem » déjà existantes, celle-ci permettra d'accueillir sans limitation de durée des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme.

Cette opération comprendra donc 11 logements financés en PLAI. Le financement des opérations de logements sociaux étant assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités selon des règles propres à chacun, l'Association a sollicité une subvention pour dépassement de la charge foncière de référence, pour l'acquisition-amélioration d'une maison située à l'adresse susdite.

Pour sa part, la Ville de Bordeaux participe au financement de la surcharge foncière sur la base du dispositif d'aide approuvé par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2006 pour tous les dossiers déposés avant le 25 octobre 2010.

Par arrêté en date du 30 décembre 2009, la Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé cette opération qui engendre un dépassement de charge foncière de 631 088,20 €, montant qu'elle finance à hauteur de 29,10% au titre des aides déléguées de l'Etat.

Dans ces conditions, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Prix de revient prévisionnel :	1 091 674,70 €
Prix de référence :	460 586,50 €
<b>Dépassement de la valeur foncière de référence :</b>	<b>631 088,20 €</b>

Participation de l'Etat	29,10%	183 675,00 €	Participation globale de la CUB pour cette opération : 55 000 €
Participation de la CUB :	4,75%	30 000,00 €	
Participation de la Ville :	5,95%	37 576,50 €	
Participation du Département	15,85%	100 000,00 €	
Fonds propres de l'organisme :	44,34%	279 836,70 €	

L'opération répond au critère de mixité sociale (quartier à moins de 20% de logements sociaux) et peut donc prétendre à une subvention de 150 €/m<sup>2</sup> plafonnée à 15 000 €/logement, au titre de la délibération du 18 décembre 2006.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de :

- l'acte notarié d'acquisition du foncier,
- l'état récapitulatif des soumissions des entreprises pour les différents lots,
- le certificat d'achèvement conforme des travaux délivré par la D.D.T.M.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville au dépassement de la charge foncière pour cette opération à hauteur de 37 576,50 Euros maximum,
- créditer l'ASSOCIATION CENTRE d'ORIENTATION SOCIALE (COS) sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON**  
**Adjoint au Maire**

